



Madame, Monsieur,
Membre du Bureau Syndical

Dossier suivi par Nathalie NIGAIZE – Responsable des assemblées
Tél. service : 02 31 06 91.73 - nnigaize@sdec-energie.fr

Objet : Bureau Syndical du 11 mars 2022

Caen, le 4 mars 2022

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à participer à notre prochaine réunion de Bureau Syndical qui aura lieu le :

Vendredi 11 mars 2022 à 9h30
dans l'espace Marcel Restout du SDEC ÉNERGIE.

Cette prochaine réunion du Bureau Syndical sera également proposée en visioconférence ZOOM, via le lien suivant :

<https://us02web.zoom.us/j/82506877144?pwd=Y1lxUnl6ZmpsU2tIVFFhUDY5U1VyQT09>

(ID de réunion : 825 0687 7144 – Code secret : 173998).

La note de synthèse explicative se rapportant à cette réunion est disponible via les liens communiqués dans votre convocation électronique.

Cette assemblée sera suivie d'un moment de convivialité autour d'un cocktail déjeunatoire avec l'ensemble des agents du Syndicat.

Je vous rappelle que conformément à la réglementation en vigueur, la présentation d'un passe vaccinal* sera exigée pour ce moment de restauration.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre participation dans les meilleurs délais par téléphone au 02 31 06 91 73 ou par mail direction@sdec-energie.fr.

Au plaisir de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

* Le passe vaccinal consiste en la présentation numérique ou papier d'un schéma vaccinal complet, incluant la dose de rappel. Sont aussi acceptés, un certificat de rétablissement datant d'au moins 11 jours et de moins de 4 mois ou un certificat médical de contre-indication à la vaccination contre la COVID-19. Par ailleurs, les personnes ayant reçu une première injection avant le 15 février 2022 peuvent utiliser un test antigénique ou RT-PCR négatif de moins de 24 heures dans le cadre du passe vaccinal sur le territoire français durant les 28 jours de délai avant la 2^{ème} injection.



BUREAU SYNDICAL

Vendredi 11 mars 2022 – 9h30
Espace Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE – CAEN

Convocation envoyée et affichée le 14 janvier 2022

ORDRE DU JOUR

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1. Aide exceptionnelle pour soutenir les populations Ukrainiennes
2. Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2022
3. Compte-rendu des décisions de la Présidente
4. Compte-rendu des délégations
5. Marchés Publics
6. Adhésion au SDEC ÉNERGIE de la Communauté de Communes Bayeux Intercom
7. Transferts de compétences
8. Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

9. Adhésion au CNAS
10. Règlement Budgétaire et Financier - RBF
11. Comptes administratifs 2021 et Budgets Primitifs 2022
12. Budget annexe « EnR » - Provisions pour charges et risques
13. Budget annexe « MD » - Provisions pour charges et risques
14. Gestion pluriannuelle des investissements – AP/CP
15. Subventions 2022 aux tiers publics et privés
16. Contributions et aides financières 2022
17. Financement des fonds de concours

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

18. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
19. Aides aux extensions pour sites privés

TRANSITION ENERGETIQUE

20. Festival « Les extraverties » – Communauté de communes du Pays de Falaise
21. Accord de principe - aides financières - études de substitution de chaudières

MOBILITES BAS CARBONE

22. Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge – 2ème tranche 2022

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

23. Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2022
24. Programme de rénovation esthétique des postes de transformation – tranche 2022
25. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
26. PPI 2019 – 2022 – Bilan du Programme Annuel 2021 et proposition pour 2022

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

27. Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – Tranches de travaux 2022
28. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

QUESTIONS DIVERSES

Les membres du Bureau Syndical souhaitant évoquer un point particulier devant le Bureau Syndical en aviseront préalablement la Présidente.